

# FICHE MARCHES PUBLICS

*Les demandes de dossier de consultation doivent être transmises par courrier ou par mails aux coordonnées indiquées dans la fiche ci-jointe. Ce dossier peut être retiré auprès du service émetteur version papier ou électronique. Les offres peuvent être remises soit sous format papier soit sous forme dématérialisées selon le règlement de la consultation au lieu indiqué dans la fiche avant les jour et heure limites.*

PERSONNE PUBLIQUE	MAIRIE de BEAUCAIRE - Hôtel de Ville - Place Georges Clemenceau - BP 134 - 30302 BEAUCAIRE Cedex Tel : 04 66 59 10 06 Service des Festivités Correspondant : M. le Maire
MODE DE PASSATION ET OBJET DU MARCHÉ	<b>PROCEDURE ADAPTEE article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.</b> ORGANISATION ET MISE EN SCENE DU DEFILE DE LA PROCLAMATION DES FETES DE LA MADELEINE – SAMEDI 21 JUILLET 2018
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	TRAVAUX <input type="checkbox"/> FOURNITURES <input type="checkbox"/> SERVICES <input checked="" type="checkbox"/> ETUDES <input type="checkbox"/> Marché UNIQUE <input checked="" type="checkbox"/> Marché à lots <input type="checkbox"/> :  Durée du marché : à compter de sa date de notification et termine au paiement de la dernière facture. Budget alloué : 37000,00 € HT maximum.  NEGOCIATION PREVUE : facultative voir le règlement de la consultation.
CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES	<u>Sélection des candidatures</u> : Garanties et capacités techniques et financières - Capacités professionnelles.  <u>Jugement des offres</u> : 1- Mise en valeur du thème choisi par la ville : 30,00 % 2- Mémoire technique : moyens humains et techniques pour assurer la mise en œuvre du défilé et de sa mise en scène : 50,00 % 3- Prix : 20,00 %
SERVICE AUPRES DUQUEL PEUVENT ETRE OBTENUS LES RENSEIGNEMENTS	<u>Renseignements administratifs et techniques</u> : Pôle Sports et Festivités - Service des Festivités Correspondants : Sylvie BLANC / Emilie GAONA Mail : <a href="mailto:sylvie.blanc@beaucaire.fr">sylvie.blanc@beaucaire.fr</a> / <a href="mailto:emilie.gaona@beaucaire.fr">emilie.gaona@beaucaire.fr</a> / <a href="mailto:christel.jacopini@beaucaire.fr">christel.jacopini@beaucaire.fr</a>
OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	Le dossier de consultation des entreprises est gratuit, il peut être retiré directement en Mairie coordonnées en entête, au service des Festivités du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	Les plis pourront être remis soit au format papier soit sous forme dématérialisés. Le règlement de consultation, article 6 précise toutes les modalités. Ils seront cachetés et remis contre récépissé ou s'ils sont envoyés par la poste, ils le seront par pli recommandé avec avis de réception postal. Ils devront parvenir en Mairie de Beaucaire, au service des Festivités <b>avant le vendredi 06 avril 2018 à 11h00.</b>
AVIS DANS LA PRESSE	LOCALE <input checked="" type="checkbox"/> REGIONALE <input type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> REVUE SPECIALISEE <input type="checkbox"/>

Visa du chef de Pôle le :